

BP. 100 – 04203 SISTERON CEDEX TELEPHONE : 04.92.61.00.37 TELECOPIE : 04.92.61.28.02

Département des Alpes de Haute-Provence COMMUNE DE SISTERON

2024-05-19 DMPTV

DECISION DU MAIRE

ANIMATION «SENSORIELLE » CRECHE LES P'TITS VOLI

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23-05-2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de signer une convention avec l'intervenant Myriam AILLAUD de « PAUZ'COLOREE»

DECIDE

ARTICLE 1: de signer avec l'intervenant Myriam AILLAUD de « PAUZ'COLOREE» une convention pour la tenue d'une animation sensorielle au sein de la crèche Les P'tits Voli. Cette animation se tiendra le 17 juin 2024 de 9 heures 30 à 11 heures 30. Le coût pour cette animation est de 150 € TTC.

<u>ARTICLE 2</u> : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal

<u>ARTICLE 3</u>: Ampliation en sera adressée à Madame la Trésorière, Madame la Préfète des Alpes de Haute Provence et l'intervenant Myriam AILLAUD de « PAUZ'COLOREE».

Fait à Sisteron, le 03-06-2024

Le Maire,

D. SPAGNOU

Mis en ligne le 03/06/2024 Ă 11h11

RECU EN PREFECTURE